

Image not found or type unknown



Date de l'état des lieux d'un bail commercial

Par **Manolito**, le **20/08/2009** à **11:12**

Bonjour,rrnrNous louons actuellement un local commercial à un garage. Dans le cadre d'une procédure que nous avons gagnée suite à de nombreuses infractions au bail effectuées par notre locataire, nous souhaitons réaliser un état des lieux de sortie.rrnrNous avons donc envoyé il y a 1 mois une lettre ar proposant 2 dates pour l'état des lieux, cela au choix du locataire afin de lui être agréable.rnJ'ai précisé dans la lettre que j'attendais une réponse de sa part dans un délai de 8 jours ouvrable car mon huissier ne peut pas bloquer des rdv éternellement. Cela fait plus d'un mois que nous attendons une réponse du locataire.rrnrSuite à son silence, est-il possible de lui renvoyer une lettre AR où je lui impose une date ?rrnrMerci d'avance pour votre aide.rnCordialement.

Par **Manolito**, le **21/08/2009** à **09:13**

Bonjour,rrnrPersonne à une petite idée svp.rnMerci par avance pour votre aide.rrnrCordialement